

Décision concernant la période CEP suite aux Etats Généraux

CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DE L'OUTRE-MER Palais de l'Elysée Vendredi 6 novembre 2009

Répondre au *désir de mémoire* sur la période nucléaire par la mise en oeuvre de trois mesures fortes :

- a- la mise en place d'une commission d'historiens pour faire objectivement l'histoire du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP),
- b- la promotion des atolls de Mururoa et de Hao comme lieux de mémoire (centre de la mémoire et expression de reconnaissance de la Nation aux personnes qui ont participé aux essais nucléaires), et comme lieux de connaissance scientifique et environnementale (activités de recherche et d'observation) ;
- c- A partir de la reconnaissance par l'Etat des conséquences sanitaires des essais nucléaires, qui méritent d'être réparées, mettre en oeuvre la loi MORIN et ses textes d'application, dans le dialogue avec les Polynésiens et leurs élus, et dans un esprit de transparence, de justice et de solidarité ;